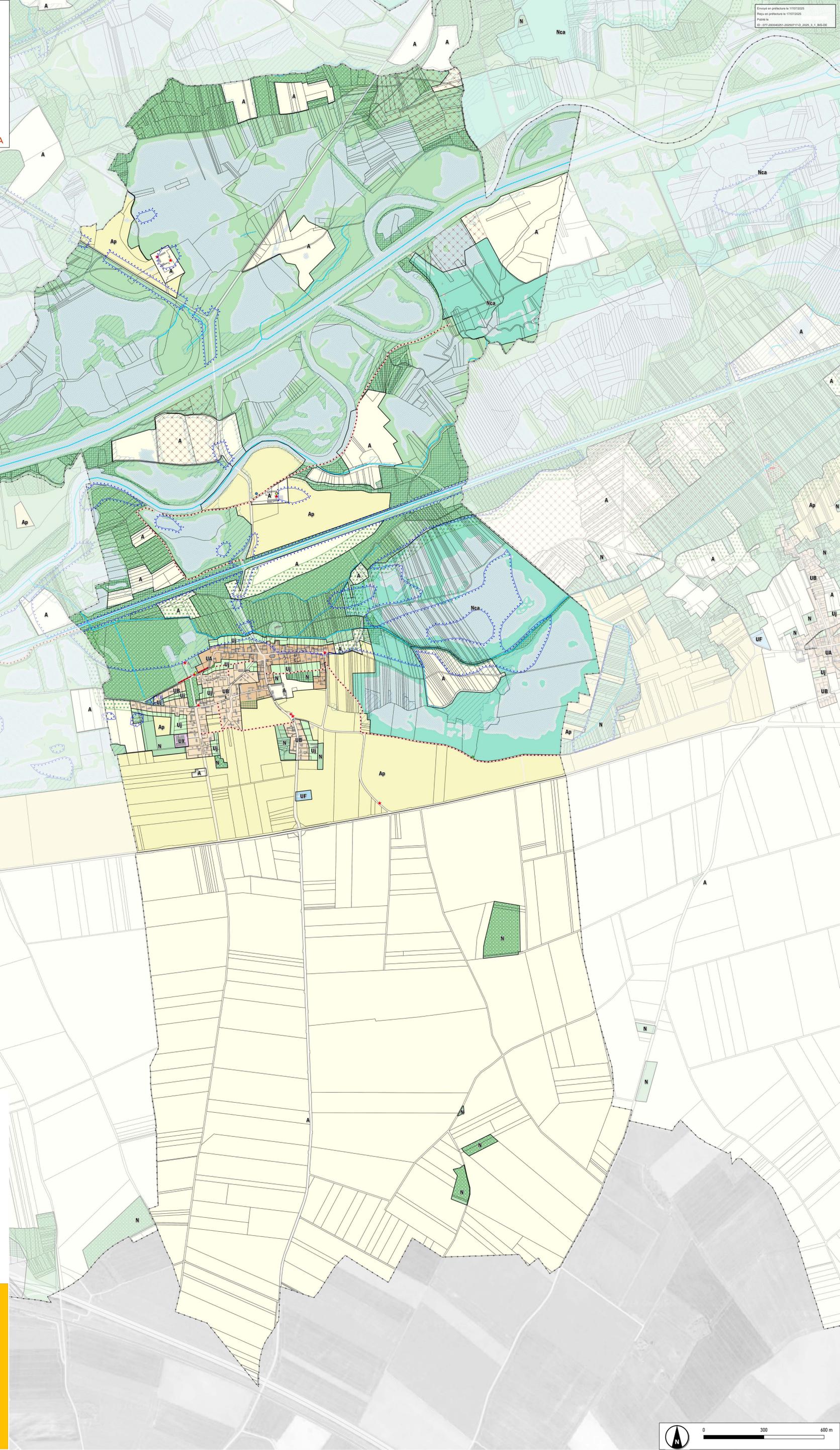


- Prescriptions patrimoniales**
- ★ Bâti protégé (L.151-19 CU)
 - Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)
 - Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)
- Prescriptions diverses**
- ◆ Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
 - Linéaire commercial (L.151-16 CU)
 - Emplacement réservé (L.151-41 CU)
 - Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-4 et 7 CU)
 - Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-14 et 21 CU)
- Informations et servitudes particulières :**
- Plus hautes eaux connues (PNEC) d'Ile-de-France de 2014
 - Crue de la Seine 1910
 - Inventaire des zones humides - IDF - 2021
 - Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser
- Protection sanitaire des acqueducs de la Ville de Paris**
- Zone de protection (ZI annexes du PLUI)
 - Cours d'eau de Seine et Marne selon Arrêté préfectoral du 9 mai 2019
 - Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau intermittent
- Protections paysagères et/ou écologiques**
- Arbre protégé (L.151-23 CU)
 - Mare protégée (L.151-23 CU)
 - Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)
 - Espace boisé classé (L.153-1 CU)
 - Espace écologique et/ou paysage protégé (L.151-23 CU)
 - Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 10ha (inconstructibles)
- Périmètres de maîtrise de l'urbanisation**
- Emprise de site
 - 200 mb : effets létaux significatifs
 - 140 mb : premiers effets létaux
 - 50 mb : effets irréversibles
 - 20 mb : effets indirects par bris de vitres
 - Éloignement fortissime minimal
- Source : cadastre 2023, DGP



Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 1077-20240201-20240117-0_2023_3_1_B88-08

Prescription par délibération communautaire du :
23/03/22
Arrêt par délibérations communautaires du :
11/07/24 et du 12/11/2024
Approbation par délibération communautaire du :
10/07/2025



6.1 plan de zonage
Balloy

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois

